



Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Bottens

6 novembre 2023 à 20h00

Présidence : Mme Annelise Graber

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Assermentation de Mme Irène Lopez.
5. Election pour le poste de secrétaire du Conseil communal et assermentation.
6. Réponses aux vœux de la Commission de gestion sur le préavis N° 2023-04.
7. Réponses aux questions de M. Michel Allaz sur le préavis N° 2023-04.
8. Préavis N° 2023-06 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 825'000.- pour la réfection de la Route de Thierrens en traversée de localité.
 - 10 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : François Allaz, Kevin Binggeli, Yvan Panchaud, David Staubli, Nicolas Tzaut*
9. Préavis N° 2023-07 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'245'000.- pour la réfection de la Route de Lausanne en traversée de localité.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : François Allaz, Kevin Binggeli, Yvan Panchaud, David Staubli, Nicolas Tzaut*
10. Préavis N° 2023-08 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 518'000.- pour la réfection du Chemin de la Louye.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Samuel Longchamp, Marcel Monnier, Jérémie Panchaud*
- 20 11. Propositions individuelles et divers.

Madame la Présidente

Salut la Municipalité, Mme Audrey Kalbfuss, secrétaire municipale, M. Paul Sirvent, Ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA ainsi que le public.

Appel

Excusés : David Bailly, Joëlle Cossetto Chapuis, Julien Ethenoz, Céline Moret, Maria Murça, Fabien Panchaud, Michel Panchaud, Hervé Pittet et Aurore Zürcher.

Il n'y a pas d'absent. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

30 Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Monsieur François Zürcher

Signale qu'à la ligne 301, page 9, il s'agit du CC et non du CO.

Vote

- Oui : 34
- Non : 0
- Abstention : 1

40 Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 tel que modifié est accepté.**2. Communications du bureau du Conseil Communal**

Madame la Présidente

Informé que le bureau du Conseil a modifié le délai pour la remise des rapports des délégués aux associations intercommunales à la première séance de l'année.

Informé qu'à la suite de l'acceptation du Conseil, le 8 mars 2021, du préavis N° 2021-05 relatif à la révision du Plan d'Affectation Communal (PACoM) et de son règlement, au traitement des oppositions y relatives, au plan de limite des constructions et à la détermination des lisières forestières sur le territoire communal, 8 opposants ont fait recours auprès du Tribunal cantonal. Après paiement des avances de frais, le juge instructeur fixera un délai pour qu'on lui envoie notre dossier concernant l'affaire et que l'on prenne position au sujet des recours.

Explique que d'entente avec la Municipalité, le bureau du Conseil souhaite constituer une commission ad'hoc pour la suite du Plan énergie et climat communal (PECC). Cette commission commencera à œuvrer début 2024 et cet engagement durera 3 ans. Il faut compter environ une séance par mois. Invite les membres du Conseil à s'engager et à agir. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au bureau jusqu'à la prochaine séance du Conseil, le 11 décembre 2023. Idéalement, cette commission devra être constituée de 5 membres et 2 suppléants. Le bureau préfère que cette commission se constitue sur la base du volontariat et non par désignation. Selon l'article 42 du règlement du Conseil, les commissions sont désignées en règle générale par le bureau.

Monsieur le Syndic

Explique que cette commission aura pour mission de travailler sur le PECC avec notre partenaire et de présenter au Conseil l'élaboration des mesures à prendre et à mettre en place dans le cadre dudit plan. La Municipalité apportera son entier soutien à la commission et au bureau d'étude afin de mener à bien leur travail dans les meilleures conditions. Cette commission aura un travail important tant sur le volume que sur la durée, il s'agit d'un engagement à long terme. La semaine prochaine, la Municipalité va recevoir une délégation d'une commune de taille similaire à la nôtre qui a choisi le même prestataire afin d'échanger sur le sujet. Ponctuellement, les informations sur l'avancée du projet seront communiquées au Conseil.

70 *Madame la Présidente*

Demande aux membres du Conseil d'annoncer leur déménagement au sein de la commune au bureau du Conseil et pas seulement au greffe.

Informe qu'il y a deux candidats pour l'élection complémentaire à la Municipalité qui aura lieu le dimanche 26 novembre 2023 : Mme Marie-Thérèse Allaz et M. Patrick Oyon. Remercie les deux candidats pour leur volonté de s'engager dans la politique communale.

Monsieur Michel Allaz

Demande pourquoi la commission pour le PECC serait uniquement constituée de membres du Conseil communal et pas aussi de citoyens du village.

Madame la Présidente

80 Remercie M. Michel Allaz pour sa remarque et propose au Conseil de voter lors de la séance du 11 décembre 2023.

Monsieur François Zürcher

Explique qu'une commission extraparlementaire pourrait être nommée par la Municipalité et dans ce cas-là la démarche est pilotée par la Municipalité et non pas par le Conseil.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

Explique qu'à la suite de la démission de Mme Maria Murça et au départ à la retraite de M. Henri Guignard, la Municipalité a décidé d'engager un employé communal polyvalent à 100%. Présente M. Vincent Piccard.

Informe que le nouveau véhicule communal, 100% électrique est arrivé et qu'il sera bientôt sérigraphié aux armes de la commune.

Rappelle qu'il est formellement interdit de passer par la forêt pour accéder à la déchetterie.

Madame Patricia Riva

Informe que le chemin de l'Arzillier ainsi que le chemin d'accès à la déchetterie ont été réfectionnés en juillet dernier. Pour le chemin de l'Arzillier, il y a eu un dépassement de budget CHF 14'700.-. Les collecteurs d'eau qui sont à ciel ouvert et les raccordements de drainage ont été réparés.

Monsieur Christian Jaquier

100 Informe que les boîtes aux lettres du bâtiment du Battoir ont été arrachées par un camion de livraison de l'épicerie Clément dans la nuit du 1 au 2 novembre 2023. Les assurances font le nécessaire.

Monsieur Patrick Oyon

Demande où en sont les locations des logements du Battoir.

Monsieur Gérard Stettler

Répond qu'une troisième personne va entrer le mois prochain et qu'il reste un appartement disponible.

4. Assermentation de Mme Irène Lopez

Madame la Présidente

110 Mme Irène Lopez, première sur la liste des viennent-en-suite, intègre le Conseil communal à la suite de la démission de Mme Virginie Pellaz.

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Irène Lopez.

5. Election pour le poste de secrétaire du conseil communal et assermentation

Madame la Présidente

Mme Cinzia Ferro est élue tacitement par acclamation.

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Cinzia Ferro.

6. Réponses aux vœux de la Commission de gestion sur le préavis N° 2023-04

120 *Monsieur Patrick Oyon*

Demande ce que signifie « au moins rentable » à l'avant dernière phrase « la Municipalité a également comme objectif de rendre le patrimoine financier au moins rentable ».

Monsieur Gérard Stettler

Répond qu'il y a un mot de trop et que la volonté de la Municipalité est de rendre le patrimoine financier rentable. Les calculs du bâtiment du Battoir ont été faits dans ce sens-là, avec des rendements qui sont de l'ordre de 5-6%.

7. Réponses aux questions de M. Michel Allaz sur le préavis N° 2023-04

Monsieur Michel Allaz

130 Remercie la Municipalité pour les réponses.

Monsieur Patrick Oyon

Signale qu'il s'agissait de la séance du Conseil du 19 juin 2023 et non du 22 mai 2023.

8. Préavis N° 2023-06 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 825'000.- pour la réfection de la Route de Thierrens en traversée de localité

Monsieur Kevin Binggeli

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

140 Monsieur François Zürcher

Demande pourquoi ce n'est pas l'Association Intercommunale d'aménée d'eau d'Echallens et environ (AIAE) qui finance la réfection de la conduite d'eau potable selon l'article 676 du CC.

Monsieur Gérard Stettler

Explique que l'AIAE a tout le périmètre qui amène l'eau sur les communes mais que le réseau d'eau communal est sous la responsabilité de la commune.

Monsieur Cédric Panchaud

Demande si la Ville de Lausanne a été avertie afin qu'elle puisse réfectionner ses conduites en même temps.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

150 Répond que tous les services vont être consultés, dont la Ville de Lausanne, pour qu'ils puissent profiter de faire des réfections et extensions de leurs réseaux. Cependant, la même entreprise et les mêmes conditions sont imposées et ils ne peuvent pas être obligés.

Monsieur Jean-François Métraux

Explique qu'il y a des discussions en cours avec l'AIAE pour avoir un droit de superficie sur les sources de Thierrens.

Monsieur Gérard Stettler

Répond que le deal n'est pas encore fait entre l'AIAE et la Ville de Lausanne. La Ville de Lausanne ne veut pas se séparer de ses propriétés de sources mais elle est d'accord de sous-louer. Ce qui signifierait que la Ville de Lausanne reste responsable de l'entretien de la conduite de Thierrens.

160 Monsieur Michel Allaz

Pense que les critères évoqués par le voyer concernant les passages piétons ne sont pas justifiés au niveau de la sécurité.

Demande si un décrochement vertical est prévu pour les aides à la traversée comme au Chemin des Placettes.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Explique qu'il aurait souhaité marquer le passage piéton mais que cela ne dépend pas du bureau d'ingénieurs. Le voyer a confirmé que la demande serait refusée par le BPA selon les normes suisses. Il s'agit de la même construction qu'un passage piéton mais sans peinture.

170 Répond qu'il y a déjà une surélévation à environ 100m et le que but n'est pas de faire des surélévations les unes après les autres. Pour l'aide à la traversée entre le Chemin de Mandou et le Chemin des Placettes, le gabarit du carrefour ne permet pas d'en prévoir. Il doit y avoir 10m minimum entre une surélévation et un carrefour.

Monsieur Lucien Ecoffey

Remarque qu'il n'y a eu aucune campagne de comptage pour ce préavis. Pense que les conducteurs n'ont pas la statistique des 100 piétons et qu'ils ralentissent lorsqu'ils voient un passage piéton. Ne trouve pas normal qu'un enfant se sente sécurisé par une aide à la traversée alors qu'il n'est pas prioritaire. Rend attentif que si une fois la Route de Froideville est décapée ce n'est pas sûr que le passage piéton puisse être refait selon ces conditions.

Demande confirmation que sur la route il n'y aura ni pavés ni surélévation.

180

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Confirme.

Monsieur Sébastien Bailly

Demande comment est prévu l'éclairage de ces aides à la traversée.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond qu'un éclairage supplémentaire sera ajouté sur les deux aides à la traversée.

Monsieur Gionata Rizzi

Demande si ce cas de figure de 3 passages piétons et 2 aides à la traversée dans une traversée de village existe dans d'autres villages.

190 *Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA*

Répond qu'il y a un cas similaire à Cugy, sur une route cantonale en traversée. Le choix peut être fait de demander au canton et de voir la réponse.

Monsieur Patrick Oyon

Demande si les aides à la traversée seraient réalisées dans tous les cas étant donné que la création du trottoir dépend de l'accord des propriétaires de parcelles pour des expropriations.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond que l'aide à la traversée entre le Chemin de Mandou et le Chemin des Placettes n'a pas de lien avec le trottoir. Pour la deuxième, si le trottoir n'est pas créé, la question devrait se poser. Ce ne sont pas des expropriations qui sont prévues mais des inscriptions de servitudes.

200 Explique que pour répondre aux normes, un trottoir doit faire 2m de large. Dans ce préavis, le trottoir est de 1.5m de large, dans le but de trouver des solutions avec les propriétaires. Il s'agit d'une exception admise lorsqu'il n'y a pas le choix.

Monsieur Lucien Ecoffey

Explique que la parcelle 39 va changer d'affectation dès l'entrée en vigueur du Plan d'affectation communal (PACoM) et passer en zone agricole afin de respecter la LAT et éviter de bétonner les surfaces agricoles. Ce préavis prévoit de bétonner 27m² de cette parcelle agricole.

Demande quelles sont les conséquences du PACoM sur ce préavis.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

210 Répond que le fait d'inscrire une servitude pour la construction d'un trottoir ne change pas l'affectation de la parcelle.

Monsieur François Zürcher

Demande s'il sera possible de créer ce trottoir sans passer par une procédure routière.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond que pour la création d'un trottoir c'est obligatoire de passer par une procédure routière.

Monsieur Lucien Ecoffey

Demande à la Municipalité si on a le droit de bétonner cette parcelle qui sera une parcelle agricole si le PACoM est accepté.

Monsieur François Zürcher

220 Répond qu'un plan routier à valeur de plan d'affectation. Dans ce cas-là, cela ferait partie de la route et ne serait plus en zone agricole. Sur le principe c'est possible de bétonner les 27m² pour autant que la procédure routière soit suivie.

Monsieur Patrick Oyon

Demande si une bande cyclable peut être envisagée.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond que la question n'a pas été étudiée puisqu'il ne s'agit pas d'un axe principal prévu par le canton.

Monsieur Michel Allaz

Est surpris d'entendre que ce n'est pas un axe principal alors qu'un passage piéton ne peut pas être créé car il s'agit justement d'un axe principal.

230 Demande s'il est prévu de faire un revêtement de couleur différente pour les aides à la traversée comme à Cugy, Morrens ou Ogens.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond que non.

Madame Charlotte Panchaud

Demande s'il est prévu de faire un marquage tactilo-visuel comme des empreintes de pieds.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond que ce genre de marquage est utilisé dans des zones de rencontre, limitées à 30km/h. Ce qui n'est pas le cas pour ce préavis.

Monsieur Frédéric Riva

240 Explique que le BPA et le service des routes ont les compétences pour la sécurité routière. Des experts se sont penchés sur la sécurité perçue et la sécurité concrète avec un échantillon statistique représentatif. Il faut savoir qui a la compétence et faire confiance. Il ne s'agit pas d'une compétence communale.

Monsieur Lucien Ecoffey

Demande quelle est la position concrète de la Commission des finances par rapport à ce trottoir.

Monsieur Patrick Oyon

250 Répond que la Commission des finances s'est demandé si ce trottoir ne faisait pas doublon avec le trottoir existant de l'autre côté de la route et s'il n'y avait pas des économies possibles vu que le montant global pour les 3 préavis est important. Étant donné qu'il y a un mur en enrochement et des servitudes à créer, ce n'est pas simple.

Monsieur Pierre Guignard

Explique que les servitudes de passage sont des restrictions à la propriété et que les propriétaires doivent être indemnisés. Demande si ces indemnisations ont été calculées dans le devis.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond que les inscriptions de servitudes se font moyennant une convention. La propriété reste au propriétaire mais l'entretien revient à la commune. Les conventions sont faites à bien plaisir.

Madame Patricia Riva

- 260 Explique que la Municipalité s'est entourée de personnes compétentes pour proposer un projet le plus logique possible et le mieux pensé pour les citoyens. On pourrait effectivement économiser sur un bout de trottoir mais ce préavis prévoit le maximum pour la sécurité. S'il ne prévoyait pas de trottoir, les membres du Conseil auraient fait la remarque.

Monsieur Patrick Oyon

Explique que c'est pour cette raison que la Commission des finances n'a pas proposé un amendement.

Monsieur Lucien Ecoffey

Remarque que dans son rapport, la commission ad'hoc a écrit que si aucun accord n'est trouvé avec les propriétaires, le trottoir serait rayé du projet. Demande quelle serait l'économie engendrée.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

- 270 Répond que le coût estimé est de CHF 136'000.-. Si les propriétaires refusaient, la commune aurait toujours la possibilité d'exproprier car c'est pour le bien public.

Monsieur Lucien Ecoffey

Remarque qu'une expropriation est envisageable alors que les propriétaires n'ont pas été consultés. Explique que si le Conseil accepte ce préavis, il mandate la Municipalité pour exécuter ce trottoir. Propose le renvoi du vote selon l'article 76 du règlement du Conseil communal et invite la Municipalité à demander l'opinion des propriétaires pour ne pas les mettre devant le fait accompli.

Madame Patricia Riva

- 280 Demande si c'est la poule qui fait l'œuf ou l'œuf qui fait la poule. Si les propriétaires avaient été consultés avant la présentation du projet, le Conseil se serait peut-être offusqué que la Municipalité parle ouvertement d'un projet sans que le Conseil soit au courant. La Municipalité n'a jamais parlé d'expropriation et peut-être que si les propriétaires avaient refusé, elle serait revenue devant le Conseil en expliquant que finalement ce trottoir pose un problème.

Monsieur le Syndic

Explique que la Municipalité propose un préavis et qu'en fonction de la décision du Conseil, les propriétaires sont approchés par la suite. Il n'est pas courant d'approcher en avance un propriétaire pour connaître sa position. Un préavis est confidentiel jusqu'au moment où il est présenté au Conseil.

Monsieur Lucien Ecoffey

- 290 Explique qu'en tant qu'élu représentant les intérêts des citoyens, il ne peut pas donner son accord et si nécessaire exproprier sans qu'il y ait eu de discussion avec les propriétaires au préalable. Pense que ce préavis est très bien mais propose au Conseil de le reporter à la prochaine séance pour laisser le temps à la Municipalité de discuter avec les propriétaires.

Monsieur François Zürcher

Remarque que les montants sont très en dehors des montants envisagés au plan d'investissement. Se demande comment est envisagé le financement et sur quel document la Commission des finances s'est fondée. Aurait souhaité avoir un plan d'investissements à jour ainsi qu'un détail des charges d'investissement annuelles que cela représente.

Monsieur Sébastien Bailly

Dépose un amendement pour le point 3, concernant l'amortissement : Ajouter « la première fois l'année qui suit la fin des travaux ».

300 *Monsieur le Syndic*

Répond qu'il s'agit d'un oubli.

Monsieur Michel Allaz

Répond à M. François Zürcher que la Commission des finances a écrit dans son rapport « l'amortissement de la dette ainsi que l'intérêt de la somme empruntée devront être portés au budget communal, le montant estimé se situera dans une fourchette comprise entre CHF 110'000.- CHF 120'000.- ».

Monsieur Patrick Oyon

Précise que la Commission des finances a pris en considération les 3 préavis. Il s'agit d'une fourchette globale.

310 *Monsieur Lucien Ecoffey*

Confirme sa demande de renvoi de la votation.

Madame la Présidente

Explique que si le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit, selon l'article 76 du règlement du Conseil communal.

Il y a 35 membres présents et 9 membres demandent que la votation n'intervienne pas séance tenante. Cette proposition est adoptée de plein droit, selon l'article 76 du règlement du Conseil communal.

Monsieur Jean-François Métraux

320 Formule le vœu que ces démarches auprès des propriétaires se fassent puisque le renvoi de la votation n'oblige en rien la Municipalité.

Monsieur Lucien Ecoffey

Demande un peu de pragmatisme. Souhaite juste que les propriétaires ne découvrent pas la décision que quelque chose va être fait sur leurs terrains au pilier public dès demain. Ils peuvent par exemple venir dans le public. Estime que Bottens est une petite commune et qu'il peut y avoir une certaine proximité avec la population.

Monsieur Frédéric Riva

330 Explique que voter un préavis ce n'est pas feu libre. On vote une somme d'argent pour un projet, à l'impossible nul n'est tenu. Si tout à coup il fallait aller jusqu'au Tribunal fédéral pour exproprier un bout de terrain, on peut imaginer que la Municipalité reviendrait devant le Conseil. Est exaspéré de voir que le règlement est appliqué que lorsque cela nous arrange et du manque de bonne foi. Pense que le cas est entendu. Remarque que certaines personnes sont personnellement concernées dans l'assemblée et qu'il peut aussi l'entendre.

Madame la Présidente

Propose à M. Sébastien Bailly de reporter également le vote de son amendement à la prochaine séance.

Monsieur Sébastien Bailly

Répond qu'il est d'accord.

- 340 9. Préavis N° 2023-07 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'245'000.- pour la réfection de la Route de Lausanne en traversée de localité

Monsieur Kevin Binggeli

Lit la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Sébastien Bailly

Demande si c'est possible d'ajouter une aide à la traversée à la hauteur du restaurant Li Garden.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

- 350 Répond que le but n'est pas de pouvoir traverser tout les 100-200m mais de répondre à des demandes comme c'est le cas entre le Chemin de Mandou et le Chemin des Placettes. Selon le bureau d'ingénieurs, le passage piéton entre le Battoir et la salle polyvalente est suffisant.

Monsieur Christian Noverraz

Demande si aujourd'hui il y a un passage piéton et que demain cela sera une aide à la traversée.

Demande si les arbres vont être coupés car ils ne sont plus sur le plan.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond que non, le passage existant ne va pas changer.

Répond qu'il s'agit d'un oubli, les arbres ne vont pas être supprimés.

Monsieur Nicolas Fontaine

- 360 Demande ce qui est prévu sur la partie violette sur la parcelle N° 988 qui est aujourd'hui une bande sur laquelle les piétons peuvent marcher entre la boucherie et le passage piéton.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond que cette partie sera reconstruite à l'identique mais avec une bordure pour faire un vrai trottoir. Les gabarits ne vont pas changer.

Monsieur Sébastien Bailly

Demande si le petit chemin entre le trottoir et les places de parc devant la salle polyvalente sera condamné afin de forcer les piétons à ne pas traverser le parking.

Madame Patricia Riva

Répond qu'il n'y a pas eu de réflexion à ce sujet.

Monsieur Michel Allaz

- 370 Demande si une servitude est inscrite au registre foncier pour la partie du trottoir qui empiète sur la parcelle N° 988.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond qu'il ne sait pas et que s'il n'y a pas de servitude il faudra se mettre en conformité.

Monsieur Michel Allaz

Demande s'il peut y avoir un problème avec ce trottoir dans le cas où le propriétaire refuse la servitude.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

380 Répond que le préavis demande au Conseil de voter pour un crédit d'investissement pour la réfection de la Route de Lausanne en traversée de localité. Il ne s'agit pas d'un crédit pour régulariser les servitudes de la commune. Ne voit personnellement pas le lien avec le préavis.

Monsieur Cédric Panchaud

Demande s'il est prévu de refaire la place d'arrêt de bus afin d'éviter d'effectuer des travaux deux fois.

Madame Patricia Riva

Répond que dans le rapport des routes une analyse de l'arrêt de bus a été demandée. Le trottoir ne peut pas être réhaussé. Ne sachant pas ce que va devenir la ligne 60, il n'y a aucun projet prévu à l'heure actuelle.

Monsieur Nicolas Fontaine

390 Remarque que la Commission des finances écrit dans son rapport qu'on aurait tout intérêt à commencer les travaux en 2024. Demande quels seraient les impacts si les travaux ne commencent pas en 2024.

Monsieur Jean-François Métraux

Demande si les conduites vont aussi être refaites, si nécessaire, sous la partie de l'arrêt de bus.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

Répond qu'une étude sur les routes a été remise à la commune, que la place de l'arrêt de bus a été étudiée et que plusieurs variantes ont été proposées, en dehors de l'emprise de la route cantonale. Dans ce préavis, la réfection se limite à la route cantonale et il n'y aura pas de travaux prévus à double si un jour la place de l'arrêt de bus est réfectionnée.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

400 Répond à M. Nicolas Fontaine qu'en principe pour les dépenses thématiques faites par la commune, avec la péréquation, toutes les autres communes du canton participent. Ce qui n'est pas très juste puisque plus une commune effectue des travaux plus les autres payent. En 2025, la nouvelle péréquation va rétablir ce problème avec un coût fixe. Aujourd'hui, beaucoup de communes effectuent des travaux. Il y a un petit gain financier à les faire avant la nouvelle péréquation.

Monsieur Sébastien Bailly

410 Fait part d'une réflexion qu'il ne s'était pas faite auparavant concernant la question de la discussion avec les propriétaires de parcelles. Pense que cette sensibilité-là est importante car dans une petite commune il y a la possibilité de le faire. Néanmoins, il faut aussi voir quel est l'intérêt commun de tous les citoyens et faire confiance à la Municipalité pour qu'elle présente le projet aux propriétaires en faisant comprendre quel est l'intérêt pour le village. Précise qu'il s'agit de son point de vue.

Dépose un amendement pour le point 3, ajouter « la première fois l'année qui suit la fin des travaux ».

Monsieur François Allaz

Explique qu'il soutient l'amendement mais que dans ce cas nous ne pourrons pas profiter de la péréquation.

Vote sur l'amendement de M. Sébastien Bailly au préavis N° 2023-07

3. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum, la première fois l'année qui suit la fin des travaux.

- 420
- Oui : 29
 - Non : 2
 - Abstentions : 4

L'amendement de M. Sébastien Bailly tel que présenté est accepté.

Vote sur le préavis N° 2023-07

- Oui : 34
- Non : 0
- Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2023-07 tel qu'amendé :

- 430
1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'245'000.-- pour la réfection de la Route de Lausanne en traversée de localité ;
 2. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie de la dépense ;
 3. d'amortir cet investissement sur une période de trente ans au maximum, la première fois l'année qui suit la fin des travaux.

10. Préavis N° 2023-08 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 518'000.- pour la réfection du Chemin de la Louye

Monsieur Jérémie Panchaud

Lit la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

440 Madame Patricia Riva

Explique avoir été étonnée par le rapport de la commission ad'hoc car elle s'est rendue disponible et n'a reçu aucune question de sa part. Elle a envoyé des informations supplémentaires.

Monsieur Michel Allaz

Demande quelles informations concernant des changements ont été transmises à la commission ad'hoc.

Monsieur Samuel Longchamp

Explique que la commission ad'hoc a reçu des messages concernant ce que prenait en charge le génie civil et les différents corps de métier. La commission n'a pas été convaincue par ces explications.

Monsieur Michel Allaz

Demande pourquoi il n'y a pas de réfection de la surface en bitume prévue alors qu'un rapport établit en 2016 indiquait la présence d'ornières avec degré de gravité élevé sur un tiers du chemin et d'importantes fissures sur presque la totalité du chemin.

Madame Patricia Riva

Répond qu'au vu des coûts totaux importants des 3 préavis présentés, la Municipalité a décidé de se concentrer sur la première partie côté Battoir, avec éclairage et bande pour sécurité les piétons et de s'attaquer à l'enrober et à toute la structure de la route plus tard.

- Explique qu'il y a eu 2 variantes proposées, dont une avec élargissement de la route. La Municipalité a décidé de renoncer à cette variante qui prévoyait de refaire entièrement des encassemens de la route car il y a peu de chance d'obtenir les accords du canton et les travaux coûtent extrêmement cher. Il n'y a pas eu de carottage mais probablement qu'il faudrait refaire toutes les formations de la route.
-

Monsieur le Syndic

Complète la réponse de Mme Patricia Riva en ajoutant que la sécurité est primordiale pour nous tous et que le but n'est pas de faire de cette route une autoroute. L'état de la route est dégradé mais cela permet aux automobilistes de rouler calmement.

Monsieur Cédric Panchaud

Pense que 480 voitures journalières sur ce chemin c'est bien compté.

- 470 Pense que ce demi-million pourrait être investi sur des choses plus pressantes dans le village et que le chemin de la Louye doit rester un chemin agricole. Craint que l'éclairage public soit arraché par des machines agricoles.
-

Madame Patricia Riva

Répond que dans la partie « zone à bâtir » il est prévu d'aménager l'accès au Battoir avec la création d'un trottoir, un changement de conduite d'eau potable et que dans la partie « hors zone à bâtir » cela reste un chemin rural. L'éclairage public prévu n'est pas pour la cosmétique. Il s'agit d'une solution rapide pour donner de la sécurité aux enfants. La réfection de la conduite d'eau potable, pour un montant de CHF 200'000.-, n'est pas non plus de la cosmétique puisqu'il s'agit d'une conduite vétuste et qui est sous-dimensionnée.

-
- 480 **Monsieur Sébastien Bailly**

Soulève que la remarque de M. Cédric Panchaud est intéressante et que nous nous retrouvons à nouveau confronté entre l'intérêt des exploitants et l'intérêt général. Si l'éclairage venait à être arraché, cela ne serait pas le problème du Conseil mais du conducteur.

Dépose un amendement pour le point 3, ajouter « la première fois l'année qui suit la fin des travaux ».

Monsieur Jean-François Métraux

Demande quelle est la répartition des coûts par nature puisque la moitié du préavis a trait à l'eau. Cela fait partie du réseau d'eau et devrait être dans un centre de coût équilibré. Nous n'avons pas le droit d'avoir des bénéfices ou des dettes sur le réseau d'eau.

Monsieur Gérard Stettler

- 490 Répond qu'il s'agit d'argent à sortir dans tous les cas, que ce soit pour l'eau ou pour la route.
-

Madame Irène Lopez

Demande si l'éclairage sera solaire.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il s'agira de lampadaires à LED qui seront probablement piloté pour s'allumer lorsqu'un véhicule passe. Ajoute que tout ce que la Municipalité présente, avec l'aide du bureau technique, va toujours dans le sens maximum de ce qui peut se faire pour la sécurité et pour la collectivité.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Explique que l'amendement concernant l'amortissement empêche d'avoir des coûts cette année, avant la nouvelle péréquation. En reportant les coûts à plus tard, nous n'allons pas profiter de la péréquation. N'est pas tellement d'accord de repousser l'amortissement.

Ajoute que dès le 1^{er} janvier 2024, les amortissements ne seront plus dans les préavis et que le Conseil ne votera plus là-dessus. C'est le canton qui décidera, avec des règles strictes concernant le nombre d'années d'amortissement.

Monsieur Cédric Panchaud

Remercie Mme Patricia Riva pour sa réponse. Explique qu'il n'avait pas vu que l'aménagement de l'accès au battoir était prévu dans le préavis et que la conduite d'eau était en si mauvais état. S'excuse d'avoir influencé le Conseil dans un mauvais sens et indique qu'il va accepter ce préavis.

510 **Vote sur l'amendement de M. Sébastien Bailly au préavis N° 2023-08**

3. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum, la première fois l'année qui suit la fin des travaux.

- Oui : 18
- Non : 13
- Abstentions : 4

L'amendement de M. Sébastien Bailly tel que présenté est accepté.

Vote sur le préavis N° 2023-08

- Oui : 31
- Non : 1
- Abstentions : 3

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2023-08 tel qu'amendé :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 518'000.-- pour la réfection du Chemin de la Louye ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie de la dépense ;
3. d'amortir cet investissement sur une période de trente ans au maximum, la première fois l'année qui suit la fin des travaux.

11. Propositions individuelles et divers

530 *Madame la Présidente*

Remercie Mme Audrey Kalbfuss pour les 6 années passées au secrétariat du Conseil communal.

Monsieur Samuel Longchamp

Demande si c'est possible d'avoir la présence d'une personne du bureau d'ingénieurs aux séances des commissions ad'hoc pour des préavis tels que ceux présentés ce soir.

Madame Patricia Riva

Répond qu'en principe non. Généralement, la Municipalité pose directement les questions reçues par courriel de la commission ad'hoc au bureau d'ingénieurs.

Monsieur Michel Allaz

- 540 Demande si le Syndic a pu se renseigner sur la partie légale concernant la participation de la commune dans l'organisation de Croc'Lionceaux selon la dernière séance du Conseil du 19 juin 2023.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il reviendra sur ce sujet après s'être entretenu avec Mme Carine Delpierre.

Monsieur Jean-François Métraux

Répond à M. Samuel Longchamp que c'est possible de faire appel à un expert lors de la 2^e séance de la commission ad'hoc si besoin lorsque le sujet est complexe.

Monsieur le Syndic

- 550 Répond que la première séance permet de relever les questions de la commission ad'hoc et que si c'est vraiment nécessaire un expert peut participer à la 2^e séance. Il y a aussi des questions de disponibilité des personnes concernées.

Monsieur François Zürcher

Explique que la route de Froideville a été refaite complètement mais les gouilles n'ont malheureusement pas disparu. Demande s'il y a des garanties.

Madame Patricia Riva

Répond que la garantie de la route de Froideville doit être échue et qu'elle va se renseigner.

Monsieur Georges Longchamp

Demande s'il est prévu de s'occuper du lac qui se situe devant l'épicerie Clément. Explique qu'il a entendu dire que lorsqu'il pleut et qu'il y a du vent, l'eau rentre dans l'épicerie.

Madame Patricia Riva

- 560 Répond que la réfection de la route de Lausanne va régler ces problèmes.

Monsieur Frédéric Riva

Explique qu'il y a un panneau avec une flèche indiquant qu'il faut passer par la forêt depuis la déchetterie. Ce panneau est utilisé lorsqu'il y a beaucoup de neige et peut facilement être modifié.

Monsieur Adrien Grisendi

Indique qu'il y a de grosses ornières sur le chemin de Mandou.

Madame Patricia Riva

Répond que la Municipalité prend note.

Monsieur Michel Allaz

- 570 Répond à M. Frédéric Riva que 20m après le panneau avec la flèche il y a un panneau d'interdiction de circuler.

Demande si c'est possible de mettre un portail sur la clôture en treillis devant le collège qui condamne le sentier goudronné pour l'accès à pied car les enfants se faufilent entre la clôture et la haie.

Demande s'il est prévu de remettre les différents points limites, bornes et chevilles qui ont été enlevés durant les travaux au chemin des Placettes.

Monsieur le Syndic

Répond que l'accès au sentier goudronné devant le collège va être rouvert. Le treillis va être ajusté et il n'y aura pas de portail.

Monsieur Sirvent, ingénieur civil UPV/SIA chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA

- 580 Répond que le nécessaire sera fait pour le chemin des Placettes.

Monsieur Adrien Grisendi

Demande s'il ne serait pas judicieux que les 2 employés communaux soient les yeux de la Municipalité dans le village et qu'ils puissent signaler les détériorations de route et faciliter la vue d'ensemble du village.

Madame Patricia Riva

Répond que les employés communaux reportent tout ce qu'ils constatent à la Municipalité.

Monsieur le Syndic

Ajoute que les employés communaux sont pleins d'initiatives et travaillent très bien.

Monsieur Patrick Oyon

- 590 Signale qu'il y a une très nette amélioration de l'état de la déchetterie et remercie les personnes qui sont intervenues.

Monsieur Christian Noverraz

Demande si la Municipalité a constaté qu'il y a souvent des sacs poubelles déposés à côté de la Croqueuse. Se rappelle que des caméras ont été installées pour l'effet dissuasif mais pense qu'aujourd'hui le stade de la dissuasion est dépassé.

Monsieur Gérard Stettler

- 600 Répond que la Municipalité a fait le même constat. Pense qu'il y a des périodes meilleures que d'autres. Explique qu'il faut s'assurer que les personnes ont pris une carte pour compacter les déchets. Pour l'instant, surveillance de manière discrète. Il est préférable de les trouver au pied de la croqueuse qu'au pied d'un arbre.

Monsieur Nicolas Fontaine

Demande pourquoi il n'y a pas eu de réduction lumineuse pour la nuit des étoiles filantes.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il y a eu des réductions lumineuses et qu'il a même été oublié de rallumer les lampadaires à certains endroits.

Monsieur Gionata Rizzi

Répond que seule la Grand-Rue était allumée.

Monsieur le Syndic

610 Répond que c'est dommage car l'électricien mandaté habite la Grand-Rue.

Madame la Présidente

Rappelle la sortie du Conseil le samedi 25 novembre 2023 avec au programme la visite de la Vaudoise aréna. Indique que notre commune participe aux charges d'exploitation de ce centre.

Rappelle que la prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 11 décembre 2023 à 20h et sera suivie d'un apéro.

Les prochaines manifestations du village :

12 novembre 2023 : Kermesse de la Paroisse catholique

25-26 novembre 2023 : Marché de Noël 25-26 novembre 2023

26 novembre 2023 jusqu'à 11h : Election complémentaire à la Municipalité

620 *Monsieur Michel Allaz*

8-9 décembre 2023 : Téléthon UJGDV organisé par la jeunesse

La séance est levée à 22h27.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 11 décembre 2023.

630

Au nom du bureau du Conseil communal

La Présidente
Anhelise Graber



La secrétaire ad interim
Audrey Kalbfuss